

Compte rendu de la séance du conseil municipal
06 janvier 2014

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie ce jour de 20h30 à 22h30

Présents : Catherine DÉTHUNE - Jacques-Yves PUTÉGNAT - Patrice BIÉRI - Claude SALLET - Emmanuel RAIMOND - Denis MOLINIER - Pascal BIÉRI - Pierre HUET - Murielle STEPHAN - Marc DEFORGE

Secrétaire de séance : Murielle STEPHAN

Mme le Maire ouvre la séance en présentant ses vœux à l'ensemble des conseillers et des spectateurs.

Ordre du jour

1 – Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal précédent

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 décembre 2013 est approuvé par 9 voix pour et 1 abstention.

2 – Modification du temps de travail adjoint technique (entretien des locaux)

Du fait de l'occupation de la Salle des Fêtes pour la restauration des enfants de l'accueil de loisirs les mercredis depuis septembre, l'employée en charge de l'entretien de la salle fait en moyenne 29 minutes de plus sur son temps de travail toutes les semaines. Il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique de 22 minutes. Ce laps de temps cumulé aux heures effectuées à l'école de la Vallée de la Coole lui permettra d'atteindre un temps plein.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

3 – Dématérialisation des actes (contrôle de légalité – marchés publics)

Pour toutes les collectivités, l'heure est à la dématérialisation (remplacement de supports papier par des flux informatiques). Cette pratique doit permettre de supprimer le papier, de faciliter et d'accélérer la transmission des données, diminuer les coûts indirects (frais postaux, essence) et préserver l'environnement. Le Conseil Général de l'Aube, précurseur en la matière a souhaité proposer aux départements des Ardennes et de la Marne de s'associer à cette procédure.

Ces trois Départements ont créé la Société Publique Locale SPL-Xdemat pour coller au plus près des besoins des collectivités, en se réservant la possibilité d'étendre cette société à d'autres collectivités intéressées. Pour bénéficier des prestations de la SPL, il faut acquérir une action au capital social pour un prix de 15,50€ auprès du Département où la collectivité est située (ces ventes d'actions interviennent à une date biannuelle). Pour pouvoir en bénéficier sans attendre la date de vente, il est possible de conclure avec le Département concerné une convention de « prêt d'action » pour une durée maximale de 6 mois avant de l'acquérir.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 150€ HT par an pour la dématérialisation des actes et accéder à la plateforme des marchés publics.

Les membres du conseil approuvent tous pleinement la proposition et les modalités de fonctionnement de la société SPL-Xdemat, souhaitent bénéficier des prestations et donc acquérir une action de son capital social auprès du Département de la Marne. Le conseil municipal a décidé d'opter pour l'achat d'un certificat électronique pendant une durée de 3 ans pour un prix de 145 € HT.

4 – Plantations cimetière/aérodrome

Les lavandes du cimetière devenues malades ont été retirées, à ce jour il y a 5 emplacements (regards) où il faudrait replanter.

La société DEFONTAINE propose d'y mettre des rosiers tiges pour un montant de 172,33 euros TTC.

De même le talus à l'entrée du Club House de l'aérodrome est actuellement sans plantations, le pépiniériste propose des cotonéasters pour un devis de 229,64 euros TTC.

Les crédits ouverts ne permettent pas de satisfaire dans l'immédiat à l'ensemble des plantations.

Les membres du conseil souhaitent privilégier le cimetière et attendre le budget 2014 pour celles de l'aérodrome. Il est demandé de revoir avec le pépiniériste pour d'autres propositions que des rosiers.

5 – Inventaires des archives

Lors de la précédente réunion de conseil, les membres souhaitaient prendre le temps de réfléchir sur les 2 types de prestations proposées pour l'inventaire des archives.

Après réflexion, le conseil opte pour la prestation consistant à trier, éliminer, classer, reconditionner et coter les archives, rédiger l'inventaire et son index tout en formant le personnel aux principes et techniques de l'archivage. Cette opération coûtera 1692€ pour une intervention de 9 jours consécutifs et pourra s'inscrire dans le cadre de formation du personnel.

Comptes rendus:

CCVC:

Voir tableau d'affichage et site internet de la mairie

SMTS :

Le SMTS sera dissout au 31/12/2014.

Les transports scolaires seront assurés jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013/2014

Une prochaine réunion courant mars est envisagée afin de clarifier le budget.

SIVOM :

Le SIVOM est dissout depuis le 31/12/2013

Les compétences sont transférées à la Communauté de Commune de la Moivre à la Coole.

Les barrières Vauban, appartenant au SIVOM, seront dorénavant stockées sur la Commune de Faux-Vésigneul et non plus à Breuvery S/Coole.

Questions diverses :

Promulguée le 17.05.2013, la loi relative à l'élection des conseillers départementaux va dès les élections de mars 2015, redessiner les limites électorales de notre département. Ce sont 46 conseillers départementaux en binôme hommes/femmes, qui seront élus sur 23 cantons de 24500 habitants en moyenne (+ ou - 20%) soit 14 cantons urbains et 9 cantons ruraux.

Présentation du plan de formation aux élus.

Point sur le démontage du grillage du terrain multisport de la commune de Nuisement.

Cérémonie des vœux de la commune le samedi 18 janvier à 18h30.